

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 15 décembre 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle KOENDERS et M. MELOTTE

Convocation envoyée le 8 décembre 2011

Publié le 16 décembre 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 58

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 10

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Joël MEKHANTAR	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Christophe BERTHIER	M. Franck MELOTTE
M. Jean ESMONIN	M. Philippe DELVALEE	M. Louis LAURENT
Mme Colette POPARD	Mme Anne DILLENSEGER	M. Roland PONSAA
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	M. François NOWOTNY
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Christine DURNERIN	M. Michel FORQUET
M. Patrick CHAPUIS	Mme Nelly METGE	M. Claude PICARD
M. Michel JULIEN	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre PETITJEAN
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Christine MARTIN	Mme Claude DARCIAUX
M. Gérard DUPIRE	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Marie-Josèphe DURNET-	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Catherine HERVIEU	ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
M. Jean-Claude DOUHAI	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-Paul HESSE	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Claude GIRARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMENT
M. Yves BERTELOOT	Mme Myriam BERNARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. André GERVAIS	Mlle Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE.
M. Alain MILLOT	M. Philippe CARBONNEL	

Membres absents :

M. Gilbert MENUT	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Yves BERTELOOT
M. José ALMEIDA	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Jean-François DODET	M. Didier MARTIN pouvoir à M. Georges MAGLICA
M. François DESEILLE	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Dominique GRIMPRET	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
M. Benoît BORDAT	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Françoise EHRE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
M. Lucien BRENOT	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.
M. Michel ROTGER	
M. Rémi DELATTE	
M. Gilles TRAHARD	
Mme Noëlle CAMBILLARD	

OBJET : ENVIRONNEMENT**Rapport sur la situation en matière de Développement Durable**

Conformément à l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2) et au décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011, il est demandé aux collectivités locales de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur la situation en matière de développement durable.

D'après le décret, le rapport de développement durable doit comporter le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement de la collectivité et de ses activités internes ainsi que le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire, au regard des cinq finalités du développement durable que sont :

- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations,
- la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ces bilans doivent comporter par ailleurs une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes.

Le rapport, présenté en annexe, rappelle l'objectif du Grand Dijon de « devenir une référence écologique ».

Il comporte les chapitres suivants :

A.Impacts et bilans des actions, politiques publiques et programmes au regard de la lutte contre le changement climatique

A.1 Etat des lieux en matière de changement climatique

A.1.1 Le Diagnostic d'émissions de gaz à effet de serre territoire à l'échelle du Grand Dijon

A.1.2 Le Diagnostic d'émissions de gaz à effet de serre patrimoine et services du Grand Dijon

A.2 Stratégie et plan d'action du plan climat énergie territorial

A.2.1 La stratégie territoire

A.2.2 La stratégie patrimoine et services

A.2.3 Le plan d'actions du plan climat énergie territorial

B.Impacts et bilans des actions, politiques publiques et programmes au regard de la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations.

B.1Habitat

B.2Rénovation urbaine

B.3. La politique de la Ville

B.3.1 Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)

B.3.2 Les Correspondants de Nuit

B.3.3 Réussite Educative

B.4Lutte contre les discriminations

C.Impacts et bilans des actions, politiques publiques et programmes au regard de la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

C.1 Création d'un observatoire participatif de la biodiversité urbaine

D.Impacts et bilans des actions, politiques publiques et programmes au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains

D.1 Culture et Sport

D.1.1 Piscine Olympique

D.1.2 Aides aux équipements sportifs et culturels des communes

D.1.3 Zénith

D.2 Déplacements

D.2.1 Transport

D.2.2 Modes doux et alternatifs

D.2.3 Tramway

D.3 Environnement

D.3.1 Collecte, tri et traitement des déchets ménagers

D.3.2 L'usine d'incinération des ordures ménagères

D.3.3 L'unité de traitement de déchets d'activités de soins à Risques Infectieux (DASRI)

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'adopter** le rapport sur la situation en matière de développement durable du Grand Dijon

Rapport sur la situation en matière de développement durable

Grand Dijon

Le Grand Dijon s'est fixé comme objectif de devenir une référence écologique en intégrant le développement durable dans son fonctionnement et dans l'exercice de ses compétences. Le sens de l'action politique et celle des services en la matière vise principalement l'amélioration de la qualité de vie des habitants du Grand Dijon.

A. IMPACTS ET BILANS DES ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES AU REGARD DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La question du changement climatique est de plus en plus intégrée dans l'action communautaire. La Communauté d'agglomération n'a pas attendu l'évolution de la réglementation pour agir. Elle souhaite aujourd'hui conforter et amplifier son ambition en la matière.

En 2009, pour satisfaire son engagement, le Grand Dijon s'est engagé dans l'élaboration de son Plan Climat Energie Territorial aux côtés des Villes de Dijon et de Chenôve, tous trois retenus dans le cadre de l'appel à candidature de l'ADEME et de la Région Bourgogne pour réaliser un plan climat ambitieux.

Un projet collectif a été mené pour rendre les démarches complémentaires et mutualiser les moyens.

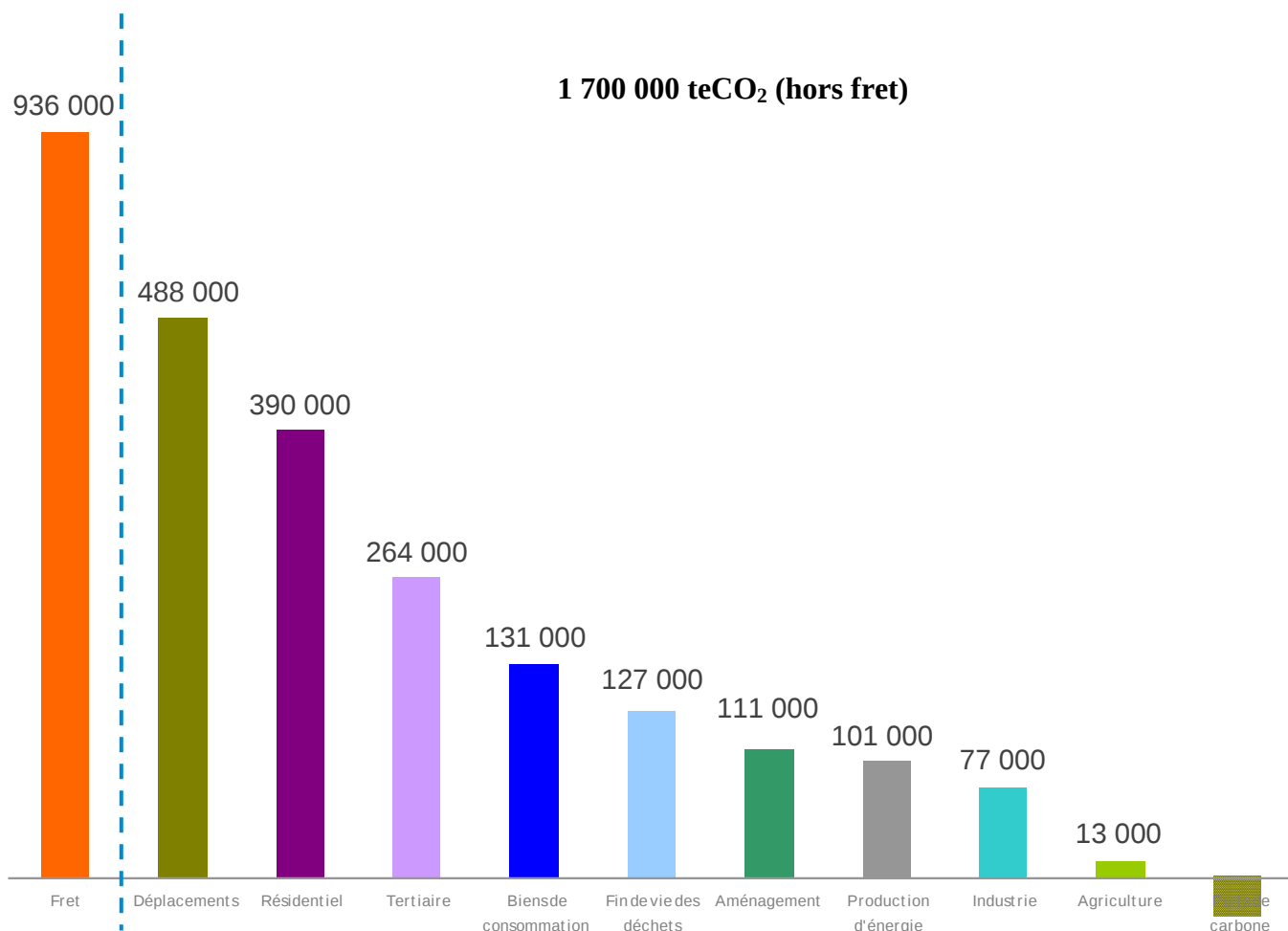
Ce travail a été mené en trois phases :

La première phase a consisté en l'élaboration des bilans carbone pour chiffrer les émissions de gaz à effet de serre émis sur le territoire du Grand Dijon, d'une part, et ceux émis par les activités et le patrimoine du Grand Dijon d'autres part ;

La deuxième phase a permis de mettre en place une concertation avec les acteurs du territoire, incontournable pour atteindre nos objectifs.

La troisième phase s'enrichissant des deux précédentes, a abouti à la définition d'une stratégie.

A.1.1 Le Diagnostic d'émissions de gaz à effet de serre territoire à l'échelle du Grand Dijon



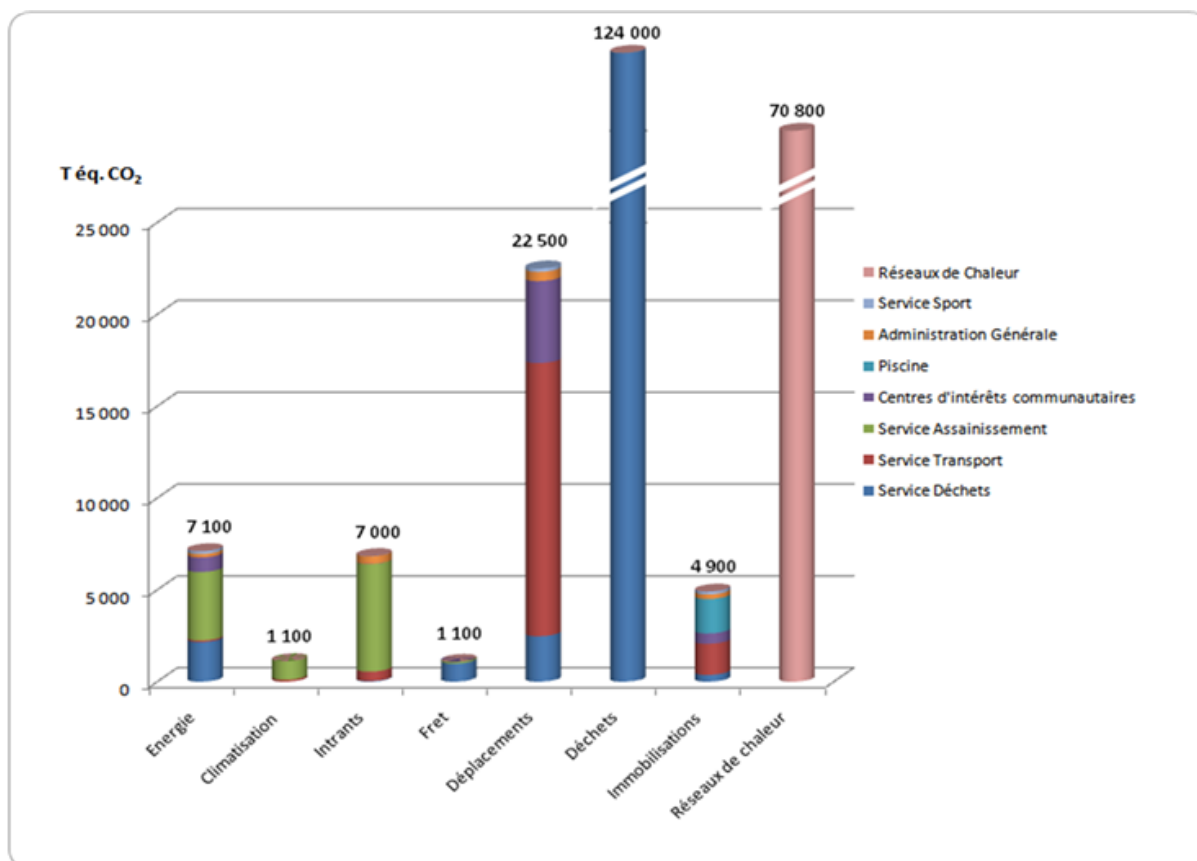
A l'échelle du territoire de l'agglomération dijonnaise les émissions de gaz à effet de serre atteignaient, en 2005, 1 700 000 tonnes d'équivalents CO₂ hors transport de marchandises réparties de la façon suivante : 38,5 % issues des bâtiments (habitat et tertiaire), 28,7 % des déplacements, 7,7 % des biens de consommation, 7,5 % du traitement des déchets, 6,5 % des aménagements, 6 % de la production d'énergie des réseaux de chaleur, 4,5 % de l'industrie et moins d'1 % de l'agriculture.

A.1.2 Le Diagnostic d'émissions de gaz à effet de serre patrimoine et services du Grand Dijon

Le Bilan Carbone[®] du patrimoine et service du Grand Dijon permet d'évaluer par secteurs les émissions de gaz à effet de serre émis par la collectivité.

En 2009, les émissions de gaz à effet de serre issue de l'activité du Grand Dijon s'élevait à 167 700 te CO₂, auxquels il faut ajouter les 70 800 teCO₂ émis par les réseaux de chaleur de Quetigny, de Chenôve et de Fontaine d'Ouche puisque le Grand Dijon en a récupéré la gestion depuis le 1^{er} janvier 2011.

Le Grand Dijon a donc émis en 2009 (sur la base de ses compétences 2011) 238 500 teCO₂.



Elles se répartissent de la manière suivante :

Les déchets : C'est le poste le plus important d'émission de gaz à effet de serre de l'activité de l'agglomération. Il représente ainsi 52% des émissions totales. C'est un secteur important des émissions de gaz à effet de serre du territoire sur lequel le Grand Dijon a l'entière compétence.

Les réseaux de chaleur : C'est le second poste le plus important derrière les déchets. Il représente 30% des émissions totales. Actuellement, il y a peu d'ENR dans le mix énergétique des réseaux de chaleur récupérés par le Grand Dijon. La dépendance fossile des réseaux est donc à ce jour très important.

Les déplacements : les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur des déplacements sont issues du développement des transports en commun, des déplacements des visiteurs induits par la mise à disposition au public d'équipement communautaires, des déplacements domicile/travail des agents et des déplacements professionnels des agents. Ce poste représente 9% des émissions totales issues de l'activité du Grand Dijon.

La consommation d'énergie : Les émissions de gaz à effet de serre comptabilisées sont issues des consommations d'énergie fossiles et électriques des bâtiments communautaires pour :

- Le chauffage des bâtiments,
- Les utilisations annexes : éclairage, bureautique, eau chaude sanitaire, production de froid, etc.

Ce poste représente 3,5% des émissions issues de l'activité du Grand Dijon. Contrairement à beaucoup de collectivités, ce poste est peu important du fait du faible nombre de bâtiments gérés par le Grand Dijon ainsi que de la qualité de ces bâtiments qui pour une grande partie ont été construits récemment ou fait l'objet d'une réhabilitation depuis moins de 10 ans.

Les achats : les émissions de gaz à effet de serre comptabilisées sont issues de la fabrication de

biens matériels achetés par le Grand Dijon. La remontée d'informations détaillées sur la nature des achats de biens consommables courants et de services présente de nombreuses difficultés liées à la nature des données à recueillir (nature et quantités de matériaux utilisés). Les achats représentent 3% des émissions du Grand Dijon

L'immobilisation des bâtiments : les émissions de gaz à effet de serre comptabilisées sont issues des de la construction des bâtiments, dont l'amortissement CO2 est réparti sur toute leur durée de vie. Ce domaine représente 2% des émissions du Grand Dijon.

A.2 STRATÉGIE ET PLAN D'ACTION DU PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL

A.2.1 La stratégie territoire

Par délibération du 10 février 2011, le Conseil Communautaire a approuvé les objectifs globaux de son Plan Climat en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre.

L'objectif du Grand Dijon est de s'engager à respecter les objectifs défini à l'horizon 2020 par l'Union Européenne en faveur du Paquet énergie climat, objectif dit des 3x20 : réduire de 20% les émissions de GES en augmentant de 20% l'efficacité énergétique et en portant à 20% la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique.

Le Grand Dijon se met ainsi dans la trajectoire du facteur 4 fixé en 2005 par la France dans la loi POPE (Programme d'Orientations de la Politique Énergétique de la France) qui consiste à diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050.

Cela se traduit par une réduction de 340 000 tCO₂ les émissions de gaz à effet de serre du territoire d'ici 2020.

Les objectifs fixés à l'échelle du territoire du Grand Dijon sont les suivants :

Réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre dans l'habitat ;
Réduire de 42% les émissions de gaz à effet de serre dans les bâtiments tertiaire ;
Réduire de 21% les émissions de gaz à effet de serre sur le chauffage urbain.

Compte tenu du poids de l'habitat, du tertiaire et de l'objectif de 20% d'énergies renouvelables sur le territoire, l'atteinte des objectifs de réduction est rendu possible notamment grâce aux projets prévus sur les réseaux de chaleur, avec :

- Un mix énergétique des réseaux de chaleur existant qui passe minimum à 50% d'énergie renouvelable (biomasse) ;
- Un mix énergétique du nouveau réseau de chaleur qui atteint 80% d'énergie renouvelable minimum (60% bois, 20% Usine d'Incinération des Ordures Ménagères, 20% gaz)

En complément, d'ici 2020, les émissions de gaz à effet de serre issues des déplacements et des biens de consommation doivent réduire de 10% et ceux des déchets, de l'industrie et de l'agriculture doivent réduire de 14% grâce à une large mobilisation des acteurs du territoire.

Le Grand Dijon peut contribuer à l'atteinte de ces objectifs territoriaux via les politiques qu'il engage sur l'habitat, la mobilité, les déchets, l'urbanisme mais aussi en mobilisant les acteurs du territoire et en étant lui-même exemplaire sur la réduction des émissions qu'il produit.

A.2.2 La stratégie patrimoine et services

Pour atteindre l'objectif du paquet « Energie – Climat » européen, le Grand Dijon doit réduire ses émissions de 49 760 teCO₂ d'ici 2020.

Le Grand Dijon agira de la manière suivante sur son patrimoine et ses activités :

Réduire de 50% les émissions de gaz à effet de serre dans les réseaux de chaleur existant ;

Réduire de 14% les émissions de gaz à effet de serre dans le traitement des déchets ;

Réduire de 10% les émissions de gaz à effet de serre dans les transports en commun ;

Réduire de 10% les émissions de gaz à effet de serre dans les déplacements visiteurs, les déplacements domiciles travail et les déplacements professionnels ;

Réduire de 10% les émissions de gaz à effet de serre dans la politique de l'eau et de l'assainissement ;

Réduire de 10% les émissions de gaz à effet de serre dans les bâtiments gérés par le Grand Dijon compte tenu du caractère récent et de la qualité du patrimoine bâti ;

Réduire de 10% les émissions de gaz à effet de serre dans les achats du Grand Dijon ;

A.2.3 Le plan d'actions du plan climat énergie territorial

Pour le plan d'action du Grand Dijon il est donc proposé de retenir les orientations prioritaires suivantes organisées autour de six axes structurants, de quatorze axes opérationnels et de trente six actions.

Axe 1 : Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre

La question de l'aménagement du territoire, de la valorisation de l'espace public et de la performance du cadre bâti est centrale, elle prédétermine les incidences à long terme en matière de consommations d'espace et d'énergie. Au-delà du volet environnemental qui vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la réduction du recours aux énergies fossiles, cet axe doit positionner le Plan Climat sur les vulnérabilités sociales (précarité énergétique des ménages) et économiques (compétitivité des entreprises).

Les axes opérationnels du programme d'actions sont :

- 1.1 Mettre en place une politique de lutte contre la précarité énergétique
- 1.2 Améliorer la performance énergétique du résidentiel tertiaire
- 1.3 Intégrer l'énergie et le climat dans les outils de planification

Axe 2 : Prioriser l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables

Le Plan Climat doit permettre au Grand Dijon d'assurer sa transition énergétique pour atteindre son objectif -20% en 2020. Il sera atteint par la mise en œuvre conjointe d'un bouquet d'actions englobant la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Les axes opérationnels du programme d'actions sont :

- 2.1 Développer une stratégie énergétique à l'échelle du Grand Dijon
- 2.2 Atteindre les objectifs de la Convention des Maires

Axe 3 : Développer les mobilités pour améliorer la qualité des parcours

Au-delà des émissions et des consommations d'énergie fossile, l'impact des transports s'étend parfois à la qualité de l'air et au bien vivre en ville. Une politique de mobilité durable ne doit pas traiter isolément les enjeux de l'aménagement, des modes et des usages.

Les axes opérationnels du programme d'actions sont :

3.1 Inscrire la mobilité dans le territoire

3.2 Aménager pour favoriser la diversification des modes de déplacements

3.3 Inciter à de nouvelles pratiques

Axe 4 : Viser l'exemplarité de l'action publique locale

Il s'agit du périmètre d'actions interne au fonctionnement du Grand Dijon puisqu'il cible la gestion des fluides (énergie, eau) du patrimoine du Grand Dijon, la gestion de la flotte de véhicules, le déplacement des agents, les achats et les marchés publics ou encore la gestion des déchets. Il est impératif que la collectivité montre l'exemple vis-à-vis des acteurs du territoire qu'il faut mobiliser

Les axes opérationnels du programme d'actions sont :

4.1 Être exemplaire sur le fonctionnement

4.2 Être exemplaire sur les services rendus

Axe 5 : Faire vivre le Plan Climat

Le Plan climat engage le Grand Dijon sur des objectifs chiffrés à 2020. La mise en œuvre du programme d'actions doit être évaluée sur une base régulière afin de s'assurer que le rythme d'avancement soit à la hauteur de l'enjeu.

Les axes opérationnels du programme d'actions sont :

5.1 Piloter et animer le PCET

5.2 Suivre et évaluer le PCET

Axe 6 : Développer une culture commune, participative et coopérative.

Les pouvoirs publics ne peuvent agir directement ou indirectement que sur 50% des émissions de gaz à effet de serre. Pour rappel, 50% des émissions de gaz à effet de serre sont imputables à nos actions quotidiennes pour nous chauffer, nous éclairer, nous déplacer, nous alimenter, nous divertir...

Les axes opérationnels du programme d'actions sont :

6.1 Sensibiliser aux enjeux énergétiques et climatiques

6.2 Soutenir et encourager les initiatives locales

Après l'adoption de ces orientations prioritaires du plan d'actions, les étapes à venir consistent à chiffrer et évaluer l'impact carbone des actions proposées ainsi qu'à formaliser les engagements des acteurs du territoire qui vont permettre d'atteindre les 3x20 aux côtés du Grand Dijon.

B. IMPACTS ET BILANS DES ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES AU REGARD DE LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS.

B.1 HABITAT

1. Une production ambitieuse de 1900 logements par an (en moyenne) *permettant de* :
 - se situer dans une dynamique démographique positive :
 - rester attractif et accueillir de nouveaux actifs, de nouvelles familles ;
 - renforcer les capacités de parcours résidentiel des ménages tout au long de leur vie.
 - une dynamique partagée à l'échelle de toutes les communes, avec des objectifs de production de logements estimés au regard des potentialités de chacune d'elles.
2. Une production mobilisant plusieurs leviers
 - 1700 logements neufs avec un équilibre global entre secteur aidé (habitat à loyer modéré, accession sociale et abordable) et secteur libre ;
 - 200 logements du parc existant reconquis à travers :
 - 100 logements locatifs privés à loyers conventionnés et intermédiaires ;
 - 100 logements acquis et réhabilités par des organismes d'habitat à loyer modéré (opérations d'acquisition-amélioration).
3. Un volet environnemental au service d'un habitat durable
 - des formes urbaines économes des ressources naturelles, en particulier du foncier, contribuant directement, par leur compacité et leur organisation, à la sobriété énergétique des constructions .
 - des opérations d'habitat, en neuf et en réhabilitation, s'inscrivant dans les objectifs d'éco-aménagement (écoquartiers) et d'éco-bâti avec une cible prioritaire sur la performance énergétique.
4. Un volume de constructions neuves équilibré entre secteur aidé et secteur libre :
 - 850 *logements neufs relevant du secteur aidé comprenant* :
 - 580 logements locatifs publics ;
 - 270 logements en accession sociale et abordable (location-accession PSLA, PASS FONCIER, accession TVA réduite dans quartiers ANRU et leurs franges de 500 m) ;
 - 850 *logements neufs relevant du secteur libre qui pourront se décliner en* :
 - logements en accession à la propriété ;
 - logements locatifs privés.
5. Zoom sur le locatif public : 680 logements par an (580 en neuf et 100 en acquisition-amélioration)
 - Une programmation définie à l'échelle de toutes les communes afin de répondre notamment aux demandes exprimées par les habitants ayant un lien avec chacune d'entre-elles (jeunes, jeunes couples, familles, seniors...) ;
 - Une programmation intégrant des principes d'équilibres territoriaux avec :
 - Une déclinaison de la production à hauteur de 80% sur les 4 communes déficitaires au titre de l'article 55 de la loi SRU (555 logements) sur la base a minima des obligations de rattrapage fixées par l'Etat.
 - La prise en compte des impératifs de diversification de l'offre dans les quartiers et

communes où le parc locatif public est déjà prégnant.

- pour les 12 communes de la 2ème couronne où l'offre actuelle ne permet pas d'assurer un turn-over suffisant et de répondre aux demandes : le développement portera en moyenne sur 20% de leur production totale.

→ Une mixité des produits locatifs : 70% de PLUS, a minima 25% de PLAi, 5% de PLS

6. Parc existant : une volonté de reconquête et de requalification

- Une dynamique complémentaire à la construction neuve ...
- ... intégrant un volet de performance énergétique,
- ... à mettre en oeuvre à l'échelle de toutes les communes pour :
 - Résorber les situations de mal-logement (logement indigne et très dégradé) et de précarité énergétique : 50 situations à traiter par an .
 - Développer une offre locative privée à loyers encadrés (loyers conventionnés et intermédiaires) : 100 logements par an situés en centralité dans les communes.
 - Mettre en oeuvre une programmation pluri-annuelle de réhabilitation thermique du parc locatif public : objectif de 2500 logements, dont 50% en BBC Rénovation).

Chiffres clés :

22452 logements à loyer modéré, présents, au 1er janvier 2010, sur le territoire de l'agglomération dijonnaise, représentant 19,1 % des 117 289 résidences principales ;

700 logements à loyer modéré financés au titre de la Délégation 2010 du Grand Dijon ;

8 865 329 € de subventions engagées par le Grand Dijon sur ses fonds propres dans le cadre du dispositif d'aides du PLH pour soutenir la production 2010 d'habitat à loyer modéré ;

286 logements (6 ensembles résidentiels) ont bénéficié de la 1ère programmation de financement du Grand Dijon en matière de rénovation énergétique, du parc à loyer modéré, dont 86 % avec l'objectif de la certification « Bâtiment Basse Consommation » dans l'existant ;

208 réhabilitations de logements anciens et privés, répartis sur 15 communes ont reçu un accord de financement de la Commission locale d'amélioration de l'habitat (CLAH) du Grand Dijon : 121 logements locatifs de propriétaires-bailleurs dont 83 % comportant des engagements de modération de loyers et 87 logements de propriétaires-occupants ;

163 ménages primo-accédants sous plafonds de ressources ont bénéficié du dispositif Pass Foncier® Grand Dijon en 2010.

B.2 RÉNOVATION URBAINE

La Communauté d'agglomération a initié dès 2005 une dynamique en faveur de la rénovation urbaine dont les enjeux majeurs ont permis de renforcer la mixité et la cohésion sociale et le désenclavement afin de réduire la ségrégation sociale et territoriale.

L'image et le cadre de vie des 6 quartiers d'habitat social définis dans le cadre de la convention de rénovation urbaine où vivent près de 42 000 habitants s'embellissent.

Les axes forts de la convention s'articulent autour des objectifs suivants :

- requalifier les quartiers et la valorisation de leur cadre de vie,

- diversifier et redéployer l'offre locative sur d'autres sites en cohérence avec les engagements du Programme Local de l'Habitat,
- favoriser la participation citoyenne dans la mise en oeuvre des projets.

En 2010, l'avenant n°3 à la convention, élaboré par le Grand Dijon, en collaboration avec les partenaires, a permis d'intégrer l'arrivée du tramway, desservant 3 des 6 quartiers, sans modifier les fondamentaux du Programme de rénovation urbaine.

Cet équipement structurant constitue une opportunité historique pour donner un élan supplémentaire à la vie des projets.

Ce vecteur de développement a conduit à adapter à la marge certaines opérations et à augmenter l'investissement financier puisque ce Plan Marshall local est passé entre mai 2005 et février 2010 de 181 millions d'euros à 323 millions d'euros.

Le volet social complète l'approche urbaine et se traduit par une action résolument tournée vers l'intégration des publics éloignés de l'emploi.

Les entreprises qui se voient attribuer des marchés publics dans le cadre des projets de rénovation urbaine doivent réserver 10 % des heures travaillées à l'insertion.

Ce dispositif a permis de réaliser 122 677 heures d'insertion depuis 2004, 241 personnes bénéficiaires et 84 personnes ont obtenu un contrat CDI ou CDD de plus de 6 mois. Près de 48 % des personnes issues des quartiers ZUS.

Enfin le dispositif de relogement s'est avéré efficient et adapté aux 792 familles touchées par les déconstructions d'immeubles. La philosophie de ce processus est axée sur le dialogue entre les bailleurs et les ménages.

Au 31 décembre 2010, 74 % familles ont été relogées soit dans le parc neuf ou dans des logements anciens.

Chiffres clés :

75 % des démolitions réalisées (soit 725 logements sur 967) ;

49 % des logements livrés (soit 418 sur 858) ;

73 % des logements réhabilités (soit 1559 logements sur 2117) ;

97 % des logements résidentialisés (soit 3311 logements sur 3380) ;

18 équipements ont été livrés (salle des fêtes, bibliothèque, pôle gérontologique, maison de quartier....) sur 25 prévus dans la convention ;

55 logements en accession sociale à la propriété ont été réalisés sur un total de 283.

B.3. LA POLITIQUE DE LA VILLE

B.3.1 Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)

Le Grand Dijon a signé deux conventions-cadre au titre des dispositifs remplaçant le Contrat de ville :

- le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) qui associe, outre le Grand Dijon, 14 partenaires : l'Etat, le Conseil Général, les 5 communes en Politique de la ville (Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant), la Caisse d'Allocations Familiales et les 6 bailleurs sociaux du territoire

(Néolia, OPH 21, ICF Sud-Est Méditerranée, OPAC de Dijon, Foyer Dijonnais, SCIC Habitat Bourgogne). La convention qui couvre la période 2007-2009 a été signée le 24 avril 2007 et a été prorogée pour l'année 2010 ;

- le Projet Urbain de Cohésion Sociale (PUCS) dont la convention a été signée pour 7 ans (2007-2013) entre le Grand Dijon et le Conseil Régional de Bourgogne le 2 août 2007.

Les territoires d'intervention concernés sont :

- 5 communes : Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant,
- et en particulier les 7 quartiers en géographie Politique de la ville : priorité 1 : Grésilles (Dijon) et le Mail (Chenôve) ; priorité 2 : Fontaine d'Ouche (Dijon) et Bief du Moulin (Longvic) ; priorité 3 : Guynemer (Longvic), Centre ville (Quetigny) et Belvédère (Talent).

Le CUCS/PUCS s'organise autour de :

- 5 objectifs thématiques :
 - améliorer l'habitat et le cadre de vie,
 - permettre l'accès à l'emploi et renforcer le développement économique,
 - promouvoir l'éducation et l'égalité des chances,
 - faciliter l'accès aux soins et à la santé - favoriser la prévention,
 - participer à la prévention de la délinquance.
- 2 objectifs transversaux :
 - lutter contre les discriminations,
 - développer la participation des habitants,
 - renforcer l'accès à la citoyenneté.

Chiffres clés :

1 307 622 € de soutien du Grand Dijon en faveur de la Politique de la ville ;

3 639 751 € de programmation total CUCS/PUCS dont 447 158 € de subventions du Grand Dijon ;

521 000 € pour une mobilisation importante sur l'emploi et l'insertion dont :

- 200 000 € pour la MDEF ;
- 200 000 € pour le PLIE ;
- 100 000 € pour la Mission Locale ;
- 21 000 € pour l'Economie Sociale et Solidaire.

310 287 € pour un appui au dispositif des Correspondants de nuit ;

14 019 € pour une coordination du Programme de Réussite Éducative sur l'évaluation et la formation.

B.3.2 Les Correspondants de Nuit

La création du service des Correspondants de nuit (CDN) d'agglomération a été initiée par le Grand Dijon dans le cadre de son 1er contrat d'agglomération et fonctionne depuis le 12 janvier 2004.

Il s'inscrit et participe à la veille sociale grâce à une présence humaine, la nuit, au moment où l'ensemble des services publics sont fermés. Ce service participe au maintien du lien social, à la lutte contre le sentiment d'insécurité, tout en prévenant les dégradations de l'environnement

résidentiel.

Il s'agit de :

- prévenir les troubles à la tranquillité et de porter assistance aux personnes en difficulté et en détresse, par l'information, l'écoute, le dialogue avec les habitants et par la médiation,
- d'améliorer le cadre de vie collective dans les espaces publics et les parties communes des immeubles.

Le dispositif repose sur une animation et une coordination s'appuyant sur :

- des problématiques particulières diagnostiquées par les CDN qui sont relayées le jour aux partenaires,
- des fiches de liaison journalières transmises aux villes concernées et aux bailleurs,
- la réunion chaque trimestre d'un comité de suivi constitué des représentants des partenaires du dispositif qui fait le point, quartier par quartier, des missions des CDN.

Chiffres clés :

25 personnes ;

18 CDN présents 365 jours sur 365, de 19 h 30 à 1 h 30 du matin sur les 4 secteurs de l'agglomération ;

11200 logements concernés dans les villes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny, Talant.

B.3.3 Réussite Educative

Le Projet de Réussite Éducative (PRE) vise à :

- donner leur chance aux enfants et adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement harmonieux,
- accompagner les enfants et les adolescents de 2 à 16 ans, ainsi que leur famille, qui présentent des signes de fragilité et/ou de retards scolaires en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement,
- mettre en place un accompagnement adapté à chaque situation familiale, avec des objectifs de résultats mesurés.

En 2010, les 5 communes en Politique de la ville (Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant), en partenariat avec l'État dont l'Education Nationale, le Conseil Général, la CAF et le tissu associatif, ont renforcé leur PRE. Des actions éducatives, portant aussi bien sur l'accompagnement à la scolarité, la santé, l'implication des parents, le sport et la culture, ont ainsi été menées auprès de 1 073 jeunes de 2 à 16 ans et leur famille, présentant des signes de fragilité et/ou de retards scolaires.

Les chiffres de l'évaluation 2010 montrent une progression continue du nombre de prises en charge : le dispositif se développe et touche de plus en plus de jeunes : le nombre de jeunes de 2 à 16 ans pris en charge, passe de 76 en 2006 à 1073 en 2010 (soit 997 de plus), la tranche d'âge la plus touchée reste les 6-11 ans, comme sur le plan national. En majorité, il s'agit de jeunes garçons (environ 60 %), dont le niveau de scolarisation s'échelonne du CP à la 5ème.

Dans le cadre de sa fonction de coordination, le Grand Dijon a conduit quatre démarches au cours de l'année 2010 :

- l'évaluation 2009 des PRE communaux qui a été confiée à l'Institut de Recherche en Education

(IREDU),

- un plan de formation a été élaboré pour des intervenants à la scolarité comprenant 5 soirées de formation et une demi-journée de séminaire, de novembre 2009 à avril 2010. En moyenne, une centaine de personnes a participé à l'ensemble des formations et 40 pour la journée de conférence. A noter que 86 % des participants se sont déclarés satisfaits des formations proposées,
- la poursuite du projet élaboré avec huit chefs d'établissements, les coordonnateurs PRE des communes CUCS, qui a permis de faciliter l'accès aux stages à une cinquantaine de jeunes de 3ème issus des quartiers de la Politique de la ville. La démarche initiée en 2008 avec l'association Solid'ere est, depuis 2009, animée avec l'appui et l'expertise de la MDEF,
- en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or, la réalisation d'une étude « état des lieux / diagnostic / perspectives » des actions menées dans le cadre de la parentalité sur les quartiers Politique de la ville, confiée à l'IRTESS de Bourgogne.

B.4 LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

En novembre 2010, l'Etat (via la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale - DRJSCS) et le Grand Dijon, ont signé pour un an une convention de partenariat visant la mise en oeuvre d'actions en faveur de la promotion de l'égalité des chances et de la lutte contre les discriminations.

Cette convention est venue formaliser des actions déjà engagées sur l'agglomération. 5 objectifs opérationnels ont été identifiés :

- axe 1 : engager des formations et des actions de sensibilisation en priorité en direction des élus communautaires,
- axe 2 : appliquer le principe de non-discrimination dans l'accès à l'emploi, notamment dans le cadre des clauses d'insertion liées aux opérations de rénovation urbaine ainsi qu'à la réalisation du tramway,
- axe 3 : engager des actions facilitant l'accès aux stages des jeunes issus des quartiers Politique de la ville,
- axe 4 : soutenir l'émergence et l'organisation d'un réseau d'acteurs publics et privés concernés par la prévention et la lutte contre les discriminations,
- axe 5 : modifier les représentations en valorisant l'apport des différentes migrations, notamment par un travail de mémoire.

Ainsi, ont été engagées trois formations, l'animation des dispositifs clauses d'insertion d'agglomération et tramway, l'action stages de 3ème.

C. IMPACTS ET BILANS DES ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES AU REGARD DE LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

C.1 CRÉATION D'UN OBSERVATOIRE PARTICIPATIF DE LA BIODIVERSITÉ URBAINE

Le Jardin des Sciences met en place un observatoire participatif et culturel de la biodiversité urbaine à l'échelle du Grand Dijon.

Dans une finalité culturelle, s'appuyant sur des travaux de naturalistes et les dispositifs nationaux de sciences participatives pour le suivi de la biodiversité (programmes « Vigie Nature » du Museum National d'Histoire Naturelle), cet observatoire associe les publics de manière participative ainsi que différents acteurs locaux (partenaires scientifiques, culturels, éducatifs ; par exemple : Université de Bourgogne, INRA, centre départemental de ressources en sciences de l'éducation nationale, lycées d'enseignement agricole de Quétigny et Plombière, Alterre Bourgogne, Latitude 21,...), pour élaborer des projets débouchant sur des restitutions culturelles multiples.

Les objectifs de l'observatoire participatif et culturel de la biodiversité urbaine sont multiples

- acquisition et développement des connaissances sur la biodiversité à l'échelle du Grand-Dijon (faune, flore, écosystèmes) et établissement d'une typologie des espaces « réservoirs de biodiversité urbaine »
- mise au point d'outils d'aide à la décision pour l'aménagement et la gestion des espaces
- développement d'activités de sensibilisation à la biodiversité urbaine, en direction de tous les publics.

A.4 IMPACTS ET BILANS DES ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES AU REGARD DE L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

D.1 CULTURE ET SPORT

L'évènement fort de l'année 2010 a été l'inauguration de la Piscine Olympique du Grand Dijon après deux années de travaux.

D.1.1 Piscine Olympique

Avec son univers dédié à la plongée sous-marine, son amplitude d'ouverture 7 jours sur 7 permettant d'accueillir simultanément le public (dont le public à mobilité réduite), les scolaires et les clubs, l'absence de chlore dans l'eau, la piscine olympique du Grand Dijon marque une longueur d'avance.

Ouverte officiellement au public le lundi 3 mai 2010, elle est gérée en délégation de service public par UCPA. 235 000 personnes l'ont fréquentée en huit mois de fonctionnement, ce qui représente environ 1000 à 1100 entrées par jour.

Enfin, la piscine est également le lieu de l'apprentissage de la natation puisque 73 classes (1er degré) des communes de l'agglomération et extérieures la fréquentent.

D.1.2 Aides aux équipements sportifs et culturels des communes

Compétente en matière de construction et de gestion d'équipements sportifs et culturels qualifiés d'intercommunaux par leur dimension, l'agglomération dijonnaise intervient également pour accompagner la rénovation et la construction des équipements sportifs et culturels des communes lorsque ceux-ci répondent à un usage supra-communal. Ainsi l'agglomération dijonnaise a apporté 165 240 euros pour la construction de la médiathèque de Bretenière, la plateforme multisports d'Ouges et l'équipement sportif de Sennecey-lès-Dijon.

D.1.3 Zénith

Le Zénith a atteint son million. Le 7 octobre 2009, après 4 années d'ouverture, le Zénith de Dijon a accueilli son millionième spectateur soit 4 fois la population de l'agglomération dijonnaise. Cet équipement structurant, construit par le Grand Dijon et géré par la Société Vega dans le cadre d'une délégation de service public, est devenu la salle de spectacle incontournable dans le paysage culturel de l'Est de la France.

D.2 DÉPLACEMENTS

D.2.1 Transport

Bien vivre en ville, c'est permettre à chacun de pouvoir se déplacer facilement et en toute sécurité dans l'agglomération. C'est pourquoi le Grand Dijon veille à la bonne exécution et à l'amélioration permanente des services publics de transports urbains.

Les nouveaux titres de transport en 2010

Au delà des titres « phares » du réseau 2010 : le ticket unité à 1€, la carte 10 trajets et le titre mensuel, de nouveaux titres ont fait leur apparition à compter du 1er juillet 2010, créés afin de répondre aux attentes de tous les voyageurs à des prix attractifs et incitatifs.

Le Pass « 5-17 » : titre mensuel valable sur le réseau de transport et utilisable de façon illimitée

pour 8 €. Plus de 11 000 jeunes domiciliés dans l'agglomération dijonnaise voyagent ainsi à volonté sur le réseau de bus.

Le Pass « 5-17 » gratuit : pour les enfants de 5 à 17 ans dont le quotient familial est inférieur à 900 € mensuels et domiciliés dans l'agglomération dijonnaise : 49 % des jeunes bénéficient de ce titre. Il a remplacé avantageusement la carte de transport scolaire qui était valable uniquement pour un aller retour quotidien en période scolaire.

Le Pass « 18-25 » : titre mensuel avec une réduction de 25 % par rapport au titre grand public, soit 24 €. Environ 6000 abonnés bénéficient de cette formule. Seul le critère d'âge est pris en compte.

Le Pass « CMU » : conformément à la loi SRU, les réseaux de transport urbain doivent proposer aux personnes bénéficiaires de la CMU des titres de transport avec 50 % de réduction.

Accessibilité

Pour améliorer le service de transport à mobilité réduite, DiviAccès, fonctionnant à la demande, le Grand Dijon a acquis en 2010 un minibus adapté supplémentaire, ayant une capacité de 8 personnes et pouvant accueillir jusqu'à 4 personnes en fauteuil roulant. Au total, huit minibus sont dédiés au service DiviAccès : 4 acquis par le Grand Dijon, 4 mis à disposition par le prestataire Autocars Transmontagne.

En 2010, le nombre des ayants droit DiviAccès s'élève à 891 personnes et le total des courses effectuées est de 48 700 (prix de la course : 1 €).

Concernant les transports réguliers, 11 autobus ont été acquis en 2010, tous équipés d'une rampe d'accès et d'une unité fauteuil roulant dans l'habitacle.

La réorganisation du réseau Divia en juillet 2010 a été l'occasion de réaliser de nouveaux points d'arrêts qui ont été adaptés pour les personnes à mobilité réduite dès leur création. Cette opération a contribué à porter le nombre d'arrêts accessibles de 56 arrêts en juin 2010 à 109 arrêts à fin 2010.

Une gamme de services novateurs pour une mobilité durable

Dans un souci permanent d'amélioration de cette offre dense, de nouveaux services ont vu le jour.

Flexo : transport à la carte à destination des zones d'activités. A titre expérimental, Flexo a été lancé le 12 juillet 2010 dans la ZAE. Cap Nord. C'est l'aboutissement d'une étude concertée avec l'ensemble des partenaires concernés (représentants d'entreprises, Divia...).

Ce service fonctionne avec un itinéraire fixe entre les arrêts « Auditorium » et « Epirey Cap Nord », qui représente le point d'entrée dans la ZAE. Ensuite, un système de transport à la carte prend le relais pour desservir une vingtaine de points d'arrêt matérialisés au coeur de la zone. Les personnes montant dans le bus entre les deux arrêts cités précédemment et souhaitant se rendre dans la Z.A.E. déclarent au conducteur leur arrêt de descente. Un logiciel est en cours de finalisation pour optimiser les itinéraires.

Ce concept est inédit en France et son extension est à l'étude sur les autres zones d'activités du Grand Dijon. 220 voyageurs en moyenne par jour ont adopté ce nouveau service en 2010.

Pleine Lune : destinée aux noctambules de l'agglomération, la ligne Pleine Lune relie les principaux pôles d'activité nocturnes les nuits des jeudi, vendredi et samedi avec un bus toutes les heures de 1 h 30 à 5 h 00.

Par soirée, en moyenne, 150 voyageurs ont utilisé ce service.

Corol : son itinéraire permet de relier les quartiers périphériques de Dijon sans passer par le centre-ville. Avec un bus toutes les 12 minutes en heure de pointe, elle offre des liaisons directes et efficaces ce qui a permis d'attirer près de 10 000 voyages par jour.

Chiffres clés :

36,6 millions de voyages réalisés, soit 1,3 % de moins par rapport à 2009 ;
80 % de la fréquentation du réseau est effectuée sur les 6 lianes et le service Corol ;
10,7 millions de kilomètres parcourus en 2010, soit 2,7 % de kilomètres supplémentaires par rapport à 2009.

Une nouvelle charte graphique pour plus de modernité et de lisibilité

Le plan du réseau a été modernisé. La réduction du nombre de couleurs sur le plan permet de faciliter la lecture pour les personnes malvoyantes sans compromettre celle des personnes sans déficiences visuelles majeures. Le plan global est accompagné d'un plan géographique de secteur grâce auquel il est aisé de se repérer en fonction des noms de rues et des équipements de l'agglomération.

D.2.2 Modes doux et alternatifs

Que la pratique du vélo soit quotidienne ou entre dans le cadre du loisir, à caractère plus ou moins sportif, elle est louable en tant que mode économe en énergie, silencieux et peu dévoreur d'espace public.

En milieu urbain notamment, le vélo a un rôle à jouer sur les petits parcours au cours desquels l'automobile rejette le plus de polluants. Dans le même ordre d'idée qu'un automobiliste est amené à certains moments à être piéton, il doit être incité à emprunter le vélo pour certains déplacements. Des enchaînements de modes de transport sont aussi à encourager : bus puis vélo, ou encore train+vélo.

Le service de location en libre service : VéloDi

VéloDi est un mode de déplacement qui complète parfaitement l'ensemble des autres moyens de transports traditionnels de l'agglomération. Service simple, pratique et agréable son objectif est de couvrir les petits trajets quotidiens qui s'effectuent au coeur du Grand Dijon sans pollution ni bruit.

Depuis sa mise en place VéloDi a fait de nombreux adeptes. En 2010, l'abonnement hebdomadaire a connu une forte progression (+ 59 %) par rapport à l'abonnement annuel qui semble moins séduire les usagers.

61 % des usagers VéloDi sont des salariés. Il convient à cet égard de noter que tout salarié a la possibilité de se faire rembourser par son employeur 50 % de son abonnement mensuel VéloDi.

Chiffres Clés :

161 416 vélodis empruntés en 2010 ;
2000 abonnés annuels (24 € l'abonnement incluant la première ½ heure d'utilisation) ;
3800 abonnés hebdomadaires (1 € la formule incluant la première ½ heure d'utilisation) ;
62 % des abonnés ont moins de 40 ans ;
13 mn, c'est la durée moyenne d'un trajet.

Diviavélo

Le réseau du Grand Dijon Divia a choisi de favoriser à son tour la pratique du vélo en proposant DiviaVélo, la location de vélo de un à douze mois. Du 30 octobre au 11 novembre, lors de la foire gastronomique internationale de Dijon, ce nouveau service a été présenté en avant première sur le stand du Grand Dijon. Les visiteurs ont pu se pré-inscrire au service ouvert à la location dès 2011.

Appuie-vélos

Le cycliste arrivé à destination ne dispose pas toujours d'un point d'appui et d'accroche pour son vélo. Le Grand Dijon a donc prévu d'accroître de 900 le nombre d'arceaux-vélos installés sur l'agglomération. En forme de U retourné, teintés en noir, prévus chacun pour 2 vélos, ces mobiliers urbains vont équiper le centre-ville, les établissements recevant un large public, ou comptant un grand nombre de résidents (Poste, Université, équipements sportifs, ...).

Itinéraires cyclables

En 2010, les aménagements cyclables ont continué tels que prévus dans le Schéma Directeur en faveur des cyclistes. Plus de 6 km de pistes cyclables ont été réalisés : rue Berlier, rue Buffon, rue de la Manutention, boulevard Bachelard et rue Pierre de Coubertin.

D.2.3 Tramway

Dès l'automne 2012, deux lignes de tram desserviront le Grand Dijon qui sera non seulement plus accessible et plus agréable à vivre, mais encore plus dynamique et attractif au plan économique.

D.3 ENVIRONNEMENT

D.3.1 Collecte, tri et traitement des déchets ménagers

Le Grand Dijon maintient son action dans la voie du développement durable et de la protection de l'environnement au travers d'actions novatrices et répondant toujours plus aux besoins des habitants.

Les projets d'envergure terminés (réalisation du centre de tri des déchets ménagers, investissement dans des matériels de collecte fonctionnant au gaz naturel, implantation de points de regroupement et de tri en centre-ville de Dijon...), l'année 2010 a été placée sous le signe du renouvellement des marchés de collecte, de tri et de pré-collecte des déchets.

Les évolutions réglementaires avec l'application du Grenelle de l'Environnement et l'objectif affiché de l'Etat d'atteindre 75 % de recyclage des emballages ménagers concernent l'agglomération, ses prestataires et ses outils de traitement. La communication auprès de nos concitoyens sera un axe de travail essentiel.

Pour continuer à garantir une politique ambitieuse, novatrice et cohérente dans ce domaine, des actions de sensibilisation et d'information via les ambassadeurs du Tri et d'autres acteurs du milieu du déchet ont déjà été entreprises par l'agglomération pour atteindre les objectifs.

Le service de collecte des déchets ménagers

La collecte des déchets ménagers est assurée pour l'ensemble des habitants du ressort de la communauté de l'agglomération, soit 250 380 habitants répartis sur les 22 communes de son territoire. De plus, 15 communes clientes sont adhérentes au service de collecte soit au total, 263 042 habitants concernés par la collecte des déchets.

2010 ou des tonnages annuels collectés en stagnation

L'année 2010 a été, en termes de tonnages collectés, dans la même lignée que l'année 2009 et ce après une tendance plutôt à la hausse de tous les déchets collectés. En effet, les tonnages collectés en Ordures Ménagères avoisinent les 72 300 tonnes pour 2010 contre près de 72 000 tonnes en 2009. Les tonnages de déchets recyclables (éléments collectés dans les bacs jaunes ainsi que les cartons de zones et de centre-ville) sont stables pour un total annuel de 15 500 tonnes. Le nouveau service de collecte des encombrants a permis de collecter près de 1950 tonnes et la quantité de verre collecté en postes fixes et en porte à porte représente environ 7000 tonnes, comme l'année précédente. Le service de collecte des déchets verts en porte à porte, a vu la mise en place de 500 bacs supplémentaires environ pour un tonnage collecté de plus de 1000 tonnes.

Le Grand Dijon : terre de manifestations sur la gestion des déchets

Afin de mettre en valeur le prix Eco Top 2009, attribué au service d'élimination des déchets de l'agglomération par les Eco-organismes Adelphe et Eco-emballages, le Grand Dijon a accueilli plusieurs fois, en partenariat avec ces mêmes éco-organismes, des collectivités et autres acteurs du milieu du déchet pour échanger sur de bonnes pratiques en matière de tri, de gestion d'équipements.

En juin 2010, Latitude 21 ou Maison de l'Environnement du Grand Dijon, a accueilli les ambassadeurs du tri d'une grande partie Est de la France pour une journée d'échanges et d'informations axée sur les problématiques communes liées au tri et la communication de proximité (voir photo ci-contre).

En octobre 2010, les services ont également pu préparer l'organisation d'une journée autour de la gestion des déchets et l'habitat collectif, thématique importante en matière de collecte et de tri des déchets. Les collectivités présentes ont pu se réunir pour parler d'outils à mettre en place pour un suivi optimum de la qualité du tri dans les quartiers d'habitat dense. Le Grand Dijon a ainsi pu présenter les méthodes de travail et le partenariat engagé avec les bailleurs de l'agglomération et les villes concernées.

Les ambassadeurs du tri : des médiateurs du tri en pleine action

L'année 2009 a vu la mise en place de cette équipe de sept ambassadeurs du tri, qui sillonnent l'agglomération. Véritables médiateurs du tri, leur métier est monté en puissance en 2010. Ils interviennent par des actions de sensibilisation en porte à porte auprès des habitants ou des professionnels de l'agglomération avec tout type de document de communication sur le tri. Ils ont également réalisé des suivis de collecte de « Déchets Recyclables » sur la plupart des communes du Grand Dijon afin d'évaluer la situation qualitative du tri sur les secteurs choisis (part de sacs plastiques dans les DR, typologie des anomalies récurrentes). Ces évaluations ont permis de faire évoluer la communication sur le tri des déchets recyclables, notamment par le biais des « Faux Amis ». Les animations qu'ils ont pu réaliser pour les villes, associations... en font des animateurs hors pair qui peuvent participer aisément à toute manifestation en lien avec le recyclage et de façon plus large l'Environnement et le Développement Durable.

Déchetteries des particuliers

Des tonnages qui continuent à augmenter

Si la fréquentation sur les 5 déchetteries du Grand Dijon n'a augmenté que d'environ 1 % par rapport à l'année précédente, les tonnages globaux ont quant à eux augmentés de plus de 3 %.

Tri des « bois et plastiques » dans les déchetteries : un essai transformé !

Souhaitant mener des actions dans le domaine de l'économie solidaire et de l'insertion, le Grand

Dijon et Emmaüs ont signé en 2009 une convention pour mettre en place des bornes « déchets à ressourcer » et effectuer des tests de récupération et de valorisation de bois et plastiques dans les déchetteries.

En 2010 l'essai a été transformé : les apports de « bois et plastiques » ont augmenté de plus de 40 % ! Ainsi ce sont 3371 tonnes qui ont été valorisées, dont environ 10 % de plastiques !

Par ailleurs les points ressourcerie / recyclerie ont permis de réutiliser via les points vente Emmaüs 286 tonnes de bric-à-brac, soit environ 2 800 m³.

Déchetterie des professionnels

En 2010, 1626 tonnes de déchets ont été apportées par les professionnels, dont principalement des déchets industriels en mélange et des gravats.

Le centre de tri

Le Centre de tri des déchets ménagers issus des collectes sélectives (bac à couvercle jaune) du Grand Dijon, l'un des plus modernes de France, a été inauguré le 14 novembre 2007.

Ce centre, d'une superficie de 5000 m², situé au nord de Dijon est destiné comme son nom l'indique à trier, mais aussi à orienter vers les filières de recyclage les emballages (cartons, cartonnets, emballages pour liquides alimentaires (tétrapak), bouteilles en plastique (PET, PEHD), aluminium, acier) ainsi que les papiers (Gros de Magasins), journaux-revues-magazines (JRM).

Cet équipement répond aux besoins du bassin de population de l'agglomération dijonnaise ainsi qu'à ceux de collectivités voisines pouvant s'y rattacher. Un volet insertion a été intégré au dispositif par le biais de l'entreprise IDEES 21. Au total l'activité du centre de tri a représenté 75 027 heures travaillées dont plus de 66 % au titre de l'insertion.

En 2010, le centre de tri a reçu 21 755 tonnes de déchets à trier et/ou à conditionner :

- 15 645 tonnes issues du périmètre du Grand Dijon et réparties de la façon suivante :
 - 14 527 tonnes issues des collectes
 - 1 118 tonnes issues des déchetteries
- 6110 tonnes provenant de collectivités clientes extérieures au Grand Dijon.

Répartition des tonnages de déchets recyclables issus du Grand Dijon (y compris papiers et cartons des déchetteries) évacués du centre de tri vers les filières de recyclage au cours de l'année 2010.

Cette année encore, les refus de tri représentent environ 13 % du tonnage des déchets recyclables collectés en porte à porte, ce qui est exceptionnel à comparer aux 28 % des agglomérations de même taille.

En 2010, 2422 personnes sont venues visiter le centre de tri dont 64 % de visites scolaires.

D.3.2 L'usine d'incinération des ordures ménagères

D'une capacité de 140 000 tonnes par an, cette unité traite les déchets ménagers produits par 361 965 habitants, soit près de 70 % de la population du département de la Côte d'Or, ainsi que les déchets d'activités de soins à risques infectieux provenant de toute la Bourgogne, et de départements voisins tel que le Doubs et le Jura.

20 % environ du tonnage reçu correspond à des déchets industriels banals (DIB) produits par les secteurs du commerce, de l'artisanat, de l'industrie, des administrations.

En 2010, 126 168 tonnes ont été incinérées (- 1 % par rapport à 2009) dont 80 % d'ordures

ménagères issues du Grand Dijon et de collectivités clientes.

Optimisation de la valorisation énergétique

Afin d'optimiser la valorisation énergétique de l'usine, le Grand Dijon a fait le choix d'adjoindre à sa vocation d'éliminer des déchets celle de valoriser l'énergie produite par leur combustion. Cette valorisation est intéressante pour trois raisons principales :

- c'est une source d'énergie « renouvelable ». Après tri et recyclage des emballages, des journaux-magazines, récupération des déchets encombrants et toxiques, compostage des déchets verts, il reste une fraction importante de déchets qui ne peut pas être transformée en de nouveaux produits. Ces déchets peuvent donc produire de l'énergie par incinération avec valorisation énergétique,
- c'est une énergie dont le coût est faible,
- c'est une source d'énergie qui contribue à la réduction de l'effet de serre et qui permet ainsi de réduire l'utilisation des combustibles fossiles traditionnels (charbon, pétrole, gaz naturel, ...).

Depuis fin 2006, le groupe turbo-alternateur transforme la vapeur produite par la combustion des déchets en électricité revendue à EDF.

Pour l'année 2010, 55 412 MWh ont été produits dont 11 593 MWh ont été autoconsommés par l'usine (soit 21 %). 50 671 MWh ont été valorisés sous forme d'énergie thermique consommée dans le process de l'usine. Le taux de valorisation énergétique global du site avoisine donc les 45 % ce qui est exemplaire pour une installation de ce type. A noter qu'un projet de raccordement de l'unité au futur réseau de chauffage urbain du Grand Dijon permettra de valoriser environ 40 000 MWh thermiques supplémentaires.

D.3.3 L'unité de traitement de déchets d'activités de soins à Risques Infectieux (DASRI)

Le Grand Dijon a implanté sur son usine d'incinération une unité de traitement des DASRI d'une capacité de 6000 t/an. Cette unité entièrement automatisée permet :

- de se conformer au Plan Régional d'Elimination des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (PREDAIS),
- de limiter les transports des DASRI et donc les coûts associés aux établissements de soins publics et privés ainsi que les impacts sur l'environnement.

La zone d'activité englobe la Bourgogne mais aussi les départements limitrophes. En 2010, 3209 tonnes de DASRI ont été incinérées.